

CET EMBARGO

L'embargo que l'Angleterre vient de mettre sur le bétail américain ne donne pas lieu, il s'en faut, à aucune mesure conciliatoire vis-à-vis des commerçants de bœufs du Canada.

La mesure restrictive semble devoir éternellement peser sur nos bêtes à cornes.

M. Hanesbury chef du département d'Agriculture, est décidé à maintenir l'embargo tant que le bétail américain qui n'est pas malade que pour le bétail américain qui est atteint d'une maladie qui tout en étant très contagieuse n'est pas mortelle, et peut être enrayé dans l'espace de trois mois.

Dans l'Angleterre libre-échangiste, on protège l'agriculture et toute l'industrie qui a besoin d'être stimulée.

Faute de lois, on a des prétextes et le but est toujours atteint.

Les russes fonctionnaires de John Bull ne sont jamais en vacances; ils trouvent toujours de quoi invoquer et comment faire pour n'être pas mis directement en cause.

Le bétail canadien faisait la concurrence aux éleveurs anglais, ces derniers se plaignaient et tout de suite, on découvrait un cas de maladie contagieuse pour écarter de tout toutes les bêtes à cornes du Canada que les éleveurs peuvent débiter dans un port d'Angleterre.

Le cas invoqué était unique et de plus il était douteux. Quand même, il y aurait eu maladie contagieuse, il y a longtemps que le bétail aurait été enrayé et bouffé, vache et génisse auraient pu aller brouter dans les prairies anglaises sans crainte de compromettre les troupeaux de la métropole.

Des rapports d'experts sont envoyés à Londres, on déclare formellement qu'il n'y a pas de maladie parmi le bétail canadien, on supplie, on implore et tout est fait en vain. On s'obstine au département de l'Agriculture de Downing Street à dire que le bétail est malade, et il faut qu'il soit et le reste, jusqu'à ce que M. Hanesbury n'entende plus trompeter à ses oreilles que les cultivateurs des éleveurs de son pays ne peuvent pas facilement lutter contre la concurrence étrangère.

Dans toute cette histoire d'embargo, c'est le rôle d'auxiliaire à M. Hanesbury que semble jouer très innocemment notre ministre de l'Agriculture. Il a lancé une proclamation à la vapeur, avec une difficulté digne d'une meilleure cause défendue l'entrée ou le passage du bétail canadien dans le Maine, le New Hampshire, le Vermont, le Connecticut, le Massachusetts et le Rhode Island.

La ligne courte du Pacifique traversa une partie de l'Etat du Maine, et, en conséquence, le bétail canadien venant de l'Ouest ne peut être transporté à St. Jean par la voie du Pacifique.

En ce faisant, notre ministre s'est basé sur une proclamation du gouvernement britannique. Reste à savoir s'il a agi de sa propre inspiration ou bien d'après un ordre sous forme d'engagement venant d'autrui, tout comme sir Wilfrid en recevait au temps de la guerre anglo-boer, par l'intermédiaire de lord Minto.

"Si le Canada faisait l'offre d'un contingent, je crois que la Grande-Bretagne vous ferait l'honneur de l'accepter."

On était avide à Londres, d'avoir des soldats, on les avait recrutés aux colonies pour sauver le prestige anglais et éviter l'empire de sombrer et l'on trouve le moyen au bureau colonial de faire passer cette peur bleue pour la conscience d'un grand seigneur qui accepte une pipe de tabac de son dernier domestique.

Dans le cas qui nous occupe, M. Fisher est l'automate de M. Hanesbury comme M. Laurier était celui de M. Chamberlain.

Notre ministre ne mérite certainement pas de félicitations dans aucun cas. S'il agit d'après sa propre initiative, pour porter un autre coup à notre bétail qui est déjà suffisamment atteint en Angleterre, il est un grand naïf et doit être placé sur la liste, plus bas que son ignorance de collègue M. Bernier.

S'il a agi en vertu d'un ordre indirect qu'on lui a soufflé sous une forme adroite, il faut le croire malade comme son chef et, en ce cas, nous lui conseillons d'aller rejoindre ce dernier à Hot Springs et prendre des bains de soleil pour fortifier une constitution chancelante; il devrait aussi prendre des grandes douches pour déchiffrer les énigmes du calembouriste Hanesbury.

CONTINENT CONTRE CONTINENTS

Un rêve d'économiste

La puissance grandissante des Etats-Unis d'Amérique; la prépondérance qu'elle prend dans le monde ont fait surgir un beau rêve dans l'esprit de certains économistes.

La confédération du continent européen contre la confédération du continent américain.

M. Bourgeois, ancien ministre, et le baron d'Estournelles de Launay, ont écrit à l'idée d'organiser les Etats-Unis d'Europe, pour permettre à l'ancien continent de résister à la concurrence industrielle de l'Amérique.

M. Bourgeois avait dit que l'Europe désarmée comme elle l'est depuis 60 ans, ne peut espérer résister à la rivalité industrielle des Etats-Unis qui dépendent comparativement de dans ce but.

Dimanche, dans une conférence, M. d'Estournelles a dit à ses auditeurs, que l'Europe désarmée ne gouvernerait plus les destinées du monde. Outre l'importance des Etats-Unis qui sont de formidables rivaux, il faut considérer le fait que l'Europe a amené les races jaunes à rivaliser avec elle et il faut tenir compte de leur puissance. L'Europe doit par conséquent chercher la force dans l'union. Ses peuples doivent apprendre à régler leurs différends à l'amiable. Une Europe fédérée, d'après M. d'Estournelles, n'est pas le monde d'une utopie, mais une urgente nécessité du moment présent.

LA BAGATELLE DE 26 MILLIONS DE DOLLARS

Sera demandée au gouvernement par le G. T. R.

Montréal, 2. — On croit ici que le Grand Tronc en Ontario, un plan transcontinental devant compter grandement sur le gouvernement pour lui aider à mener ses entreprises à bonne fin. D'après une loi de subside existante, le G. T. R. recevrait \$11,000,000 par an mais vu les terrains stériles au lieu desquels il devra circuler ainsi que l'importance de l'entreprise, on se propose de demander un subside de \$25,000,000 au gouvernement.

L'ASSOCIATION DES BARBIERS

L'assemblée générale annuelle de l'Association des barbiers de la province de Québec, aura lieu aux Trois-Rivières, le 15 décembre, à 2 heures, p. m., dans le but de recevoir les rapports de l'année écoulée, de procéder aux élections des officiers pour 1902-03, et de considérer les amendements à faire aux règlements de l'Association.

L'IMPERIALISME ANGLAIS

Le départ de M. Chamberlain pour l'Afrique Australe, où il va accomplir sa tâche, est le cour d'imperialisme à fait rechercher l'origine de l'imperialisme britannique.

Quel est l'inventeur de cette politique qui a reculé les limites de l'Angleterre au point que le soleil ne se couche jamais sur elle?

Telle est la question qu'on vient de se poser en Angleterre et dans les pays où l'on s'inquiète des choses étrangères. Les anglais sont en effet, si fiers de leur politique actuelle, que, par là, ils cherchent à se débarrasser des fautes, ils fouillent leur histoire pour prouver que l'imperialisme vient de très loin, et qu'il est une politique traditionnelle en Grande-Bretagne.

Jusqu'ici, on considérait le mouvement imperialiste anglais, appelé "populisme", comme le "jungleisme" comme une chose tout à fait récente. En tout cas, ses manifestations publiques dataient de quelques années. Tantôt on attribuait le triomphe de cette idée à sir Charles Dilke, tantôt à lord Rosebery, plus souvent à Chamberlain, quelquefois à Cecil Rhodes et souvent même au prince Rudyard Kipling lui-même. Il est hors de doute que tous ces hommes ont contribué en grande partie à créer cet étrange état d'esprit où l'on a vu tout à coup le peuple anglais, considéré longtemps comme uniquement préoccupé de choses pratiques, se gonfler d'une formidable chimère d'orgueil et rêver la coquetterie matérielle du monde.

Et, même après le Transvaal, même après les manifestations bruyantes des dernières années, on en est encore à l'étonnement des Anglais. L'indignation énorme du Rudyard Kipling, par exemple, est un sujet de stupéfaction interrompt. On s'étonne que dans la "Pratique" Anglaise, un poète ait un rôle si prépondérant dans la politique imperialiste. C'est bien Kipling, pourtant, qui a, le premier, nos pas conquis, mais exprimés en rêve d'empire, qui, rêvant de M. Chamberlain s'est fait le turbulent réalisateur. C'est lui, Kipling, qui, par ses vers, ses contes, ses voyages même, a éveillé dans les lointaines colonies l'amour de la métropole, et dans la métropole la sympathie et la curiosité pour les lointaines colonies.

C'est Disraeli, toutefois, qui a fondé officiellement le mouvement "Anglais" imperialiste. C'est lui qui, par opposition aux idées libérales de Gladstone, suscita dans le peuple l'amour de la gloire et des conquêtes brillantes; ce fut pour donner à ce culte des grandeurs, nouveau en Angleterre, une consécration populaire, qu'il ajouta aux titres de la reine Victoria celui d'impératrice des Indes. Et, par le seul fait que ces vocables: "Victoria-regina-impératrice" étaient inscrites sur tous les notes publiques, l'idée d'empire était née et à l'empire des Indes succéda bientôt le mot d'empire britannique.

On peut même ajouter que le mouvement imperialiste est antérieur à lord Beaconsfield lui-même, et qu'en réalité il date de Waterloo. Après la victoire de Wellington, les anglais furent convaincus que la chute de Napoléon était due à eux seuls. Or, du moment que Napoléon avait révisé l'empire du monde, et que cet empire, il ne l'avait pas conquis par suite de l'intervention anglaise, que la domination devait revenir. Tel fut le raisonnement, un peu à peu, germa, grandit et s'épanouit dans les cerveaux britanniques. C'était l'imperialisme qui naissait. Le voyage de M. Chamberlain va marquer son apogée.

Chose curieuse, l'imperialisme florissant sous la même forme, à Venise, au quinzième siècle. Or, le fameux Disraeli, inventeur officiel du jingoïsme, descendant des fameux princes-marchands, illustrés par le Tintoret et Veronese. Il a apporté dans sa nouvelle patrie britannique le sentiment qui avait été si haut l'orgueil de sa lointaine patrie vénitienne. Que ce sentiment, rapprochement soit la seule morale à tirer de cette actualité politique. Pour jouer sans encombre de son orgueil, un peuple devrait oublier l'histoire.

On peut même ajouter que le mouvement imperialiste est antérieur à lord Beaconsfield lui-même, et qu'en réalité il date de Waterloo. Après la victoire de Wellington, les anglais furent convaincus que la chute de Napoléon était due à eux seuls. Or, du moment que Napoléon avait révisé l'empire du monde, et que cet empire, il ne l'avait pas conquis par suite de l'intervention anglaise, que la domination devait revenir. Tel fut le raisonnement, un peu à peu, germa, grandit et s'épanouit dans les cerveaux britanniques. C'était l'imperialisme qui naissait. Le voyage de M. Chamberlain va marquer son apogée.

Chose curieuse, l'imperialisme florissant sous la même forme, à Venise, au quinzième siècle. Or, le fameux Disraeli, inventeur officiel du jingoïsme, descendant des fameux princes-marchands, illustrés par le Tintoret et Veronese. Il a apporté dans sa nouvelle patrie britannique le sentiment qui avait été si haut l'orgueil de sa lointaine patrie vénitienne. Que ce sentiment, rapprochement soit la seule morale à tirer de cette actualité politique. Pour jouer sans encombre de son orgueil, un peuple devrait oublier l'histoire.

On peut même ajouter que le mouvement imperialiste est antérieur à lord Beaconsfield lui-même, et qu'en réalité il date de Waterloo. Après la victoire de Wellington, les anglais furent convaincus que la chute de Napoléon était due à eux seuls. Or, du moment que Napoléon avait révisé l'empire du monde, et que cet empire, il ne l'avait pas conquis par suite de l'intervention anglaise, que la domination devait revenir. Tel fut le raisonnement, un peu à peu, germa, grandit et s'épanouit dans les cerveaux britanniques. C'était l'imperialisme qui naissait. Le voyage de M. Chamberlain va marquer son apogée.

Chose curieuse, l'imperialisme florissant sous la même forme, à Venise, au quinzième siècle. Or, le fameux Disraeli, inventeur officiel du jingoïsme, descendant des fameux princes-marchands, illustrés par le Tintoret et Veronese. Il a apporté dans sa nouvelle patrie britannique le sentiment qui avait été si haut l'orgueil de sa lointaine patrie vénitienne. Que ce sentiment, rapprochement soit la seule morale à tirer de cette actualité politique. Pour jouer sans encombre de son orgueil, un peuple devrait oublier l'histoire.

LE TRANS-CANADA

La Chambre de Commerce de Québec discutera cet après-midi une assemblée générale la question du Trans-Canada et les travaux d'amélioration au port de Québec.

On a invité tous les députés du district à prendre part à cette réunion de la plus haute importance pour Québec.

M. O. E. Talbot M. P. et M. Doucet l'ingénieur de la Cie du Trans-Canada projeté sont allés à Montréal cette semaine pour discuter la situation avec le président de la Compagnie du Pacifique.

M. Doucet a fait le relevé de la voie du Trans-Canada sur une distance de soixante miles à partir de Roberval, dans la direction de la Baie James. Le reste de la distance a été converti par un relevé fait par M. Sullivan, l'un des arbitres et explorateurs du gouvernement de Québec.

La prétention de la Cie du Trans-Canada, que sa ligne ait six à sept cents miles plus courte que la ligne projetée par le Grand Tronc.

Il va de soi que la question importante avant tout, au point de vue de la province de Québec, de la route du Saint-Laurent, est la destination finale que la compagnie du Grand-Tronc entend donner à cette partie du chemin qui reliera l'entreprise aux ports de mer.

D'un autre côté, le commerce de l'Ouest du Pacifique ira-t-il aux ports américains ou aux ports canadiens?

M. Hays n'a pas été jusqu'ici en mesure de faire des déclarations formelles.

Le Grand-Tronc est évidemment en négociations avec M. Mackenzie et Mann.

Nous n'avons pas besoin de dire que des projets de la nature de ceux qui sont en ce moment sous discussion ont une importance majeure pour l'avenir du pays.

Nous sera-t-il permis de demander à nos lecteurs, à ceux qui sont dans la vie publique surtout, s'ils ont sous les yeux, dans leur bureau de travail, les cartes géographiques nécessaires pour les guider et former leur jugement?

Nous avons donc, l'autre jour, un exemple intéressant, capitaine intéressant.

Des éleveurs de bétail ont demandé à la compagnie du Pacifique de transporter à Boston, au même taux qu'à Montréal, leur bétail.

La compagnie du Pacifique a refusé.

Les éleveurs se sont adressés aux compagnies américaines et au Grand Northern, puis au Grand Tronc. Ces compagnies leur ont donné les tarifs que la compagnie du Pacifique leur refusait.

Les éleveurs ont alors fait faire une marche d'une centaine de miles à leur bétail, l'ont fait traverser la frontière, et les ports américains ont eu les avantages de ce trafic à notre détriment au détriment de nos compagnies de navigation et de nos chemins de fer.

LE RETOUR DE SIR WILFRID

Sir Wilfrid et Lady Laurier reviendront de Hot Springs le 20 décembre et passeront le temps des fêtes à Arribas-kaville.

UNE MISE EN DEMEURE

Le jour et vaillant candidat conservateur, M. Labelle qui n'a pas craint de braver les hordes ministérielles en s'attaquant à M. Prévost, le nouveau ministre de la marine et des Pêcheries fait une lettre sévère dans l'Assemblée nationale.

Dans une lettre ouverte qu'il vient d'adresser à M. Prévost, il met en demeure de demeurer d'écouter franchement la politique fiscale du gouvernement.

Monsieur le ministre lui dit-il:

Les derniers événements ministériels à Ottawa sont très sérieux, très graves. Le peuple ne les comprend pas. Le commerce et l'industrie en ressentent un malaise qu'il est opportun de faire disparaître.

M. le Ministre, vous avez écrit à l'hon. M. Tarte dans le gouvernement d'Ottawa. M. Tarte est sorti du ministère parce qu'il avait préché la protection élevée. Vous êtes aujourd'hui ministre de la couronne, et il convient que vous expliquiez bien clairement à nos électeurs et à la province de Québec que c'est la politique du gouvernement d'Ottawa. Le peuple veut que vous lui expliquiez franchement.

L'honorable M. Fielding, le ministre des finances, ne vient-il pas de déclarer à Yarmouth qu'il est en faveur de l'abaissement du tarif? Partagez-vous cette opinion de votre collègue M. Fielding?

Le comté d'Argenteuil est sous votre contrôle, puisque vous représentez spécialement le district politique de Mont-Tremblant dans le gouvernement. Or, le candidat libéral, dans Argenteuil, se prononce carrément en faveur de l'abaissement du tarif. Approuvez-vous sa conduite?

M. Christie représente-t-il la politique du gouvernement d'Ottawa?

"La Patrie" d'hier soir, déclare que vous êtes protectionniste. Êtes-vous en faveur de la protection tel que le préche M. Tarte? Êtes-vous en faveur d'un tarif élevé? Quelles sont les industries "légitimes" qui méritent plus de protection? Il est de votre devoir de le savoir et de le dire à vos électeurs, à vos compatriotes. Si vous ne le dites pas, le peuple conclura que vous n'êtes pas franchement protectionniste et il ne vous accordera pas sa confiance.

Le gouvernement est-il en faveur d'un tarif protecteur élevé? Quelles sont les industries légitimes qui méritent plus de protection? La politique fiscale que préche M. Tarte est-elle bonne? L'approuvez-vous?

Les électeurs de Maisonneuve espèrent que M. Prévost répondra dans l'intérêt du pays à cette mise en demeure.

UNE DISPARITION MYSTERIEUSE

D'un ex-lévisien

Une dépêche de Ste-Charles-le-Val nous apprend que l'on est très anxieux de savoir ce qu'est devenu M. J. A. Couture, agent de la gare du Pacifique Canadien de Lévis. Il est parti depuis vendredi le 7 novembre en disant qu'il allait se mettre sous les soins des médecins de l'hôpital Notre-Dame, et qu'il se rendrait ensuite visiter ses parents qui demeurent à Lévis. La veille, dans la matinée, M. J. H. Langlois, agent de l'express, lui remettait une somme de \$1,225.75 provenant de l'émission de mandats.

Couture est parti avec cette somme. Ses livres sont en ordre parfait. On craint qu'il ne soit arrivé malheur à l'agent.

LA COLONISATION

A la dernière réunion de la Société de Colonisation du Lac St-Jean il a été résolu d'envoyer de nouveau le secrétaire M. René Dupont, en Europe, afin de perfectionner les arrangements faits par les agents et établir de nouvelles agences. Il a été constaté que les travaux faits l'an dernier ont été satisfaisants et comme question de fait, le 1er septembre 1901, le Lac St-Jean comptait 100 familles de colons. Le but de la société est d'augmenter le nombre des colons Écossais, Français, Belges et Anglais dans le vaste district du lac St-Jean en même temps que le rapatriement de tous les Canadiens-Français qui ont été forcés de s'expatrier aux États-Unis. Il y a actuellement dix agences qui ont été établies par la société dans les États de la Nouvelle-Angleterre.

M. René Dupont, le secrétaire de la société, se propose de partir d'Halifax pour l'Europe le 19 courant, sur le "Lac Champlain".

UNE CAUSE INTERESSANTE

A propos de succession

Parmi les derniers jugements rendus en cour d'appel que nous avons publiés, il est un particulièrement intéressant dans la cause de Chabot et de Bémillard et dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs.

La question en litige était de savoir si dans la substitution créée par le testament de son père, le partage devait se faire par souche ou par têtes.

La Cour Supérieure, présidée par l'hon. juge Clouton, avait ordonné le partage par têtes. Les appelants demandaient que le partage fût fait par souche. Le jugement de la cour d'appel décide que le partage doit avoir lieu par souche.

Les honorables juges Bosse et Wartelet étaient dissidents et ont exprimé l'opinion que le jugement de la cour Supérieure n'est pas satisfaisant.

L'hon. juge Wartelet, en exprimant son dissentiment, s'est appuyé sur la clause qui donne la propriété des biens aux petits enfants par parts égales entr'eux. Cette clause, dit-il, est claire et n'est pas contrainte ni modifiée par les autres clauses du testament.

L'honorable juge Lacoste, en rendant le jugement de la cour a déclaré que la question était de savoir quels étaient les appelants. Sont-ils les petits-enfants en général à qui les grèves doivent remettre les biens? Ou bien chacun des grèves doit-il faire remise à ses enfants?

Il est d'opinion que c'est chacun des grèves qui doit transmettre sa part à ses propres enfants. Le testament, dit-il, crée autant de substitutions différentes qu'il y a d'enfants et appelle les enfants de chaque grève à la substitution créée en faveur de leur père ou mère respectif sur leur vivant.

La cause va être portée devant la cour Supérieure.

LES EFFORTS DU GRAND TRONC

Ottawa, 4. — Le général Hays du Grand Tronc, est arrivé en ville hier et s'est rendu immédiatement au bureau du ministre de la justice. Accompagné de l'honorable C. Fitzpatrick, il s'est rendu auprès de son collègue, M. Tarte, et il a eu une longue entrevue avec lui au sujet de la législation relative au Grand Tronc Pacifique. On y a aussi discuté aussi la question du tracé de la nouvelle voie et des subsides attendus du gouvernement.

IL GARDE SON SIEGE

Napane, Ont., 2. — M. Avery, député conservateur d'Albion, conserve son siège. Le libéral a déclaré qu'après examen sérieux, il n'a pas trouvé de preuves de corruption contre lui.

Les licences d'hôtel

Nous croyons intéresser une classe nombreuse de nos lecteurs en publiant la loi des licences telle qu'amendée à la dernière session.

Article 25. — Section 10. Sujet aux dispositions de l'article 26, les commissaires des licences devront examiner les demandes de licences dans l'article de date de leur inscription par le greffier de la liste, et dans l'ordre d'heure, s'il y a deux ou plusieurs demandes le même jour, mais pas avant huit jours ni plus tard que quinze jours après la date de cette inscription.

Dans chaque cas, la décision devra être rendue dans les trente jours à compter de la production de la déclaration, ou du moins, pas plus tard que le 28 janvier suivant la date de sa production, pourvu que la demande ait été produite pas moins de trente jours avant le 28 janvier et le greffier des commissaires devra garder minute de cette décision.

Article 26. — En matière de confirmation de certificats de licence, la préférence doit, autant que possible être donnée à ceux des requérants qui étaient porteurs de licences durant l'année précédente, soit pour les mêmes locaux soit pour d'autres, pourvu que, pendant le temps qu'ils étaient ainsi licenciés, ils se soient, dans l'opinion des commissaires, conformés à toutes les exigences de la loi.

Nous résumons les dispositions du premier paragraphe du présent article, la préférence devra être donnée, pour ce qui regarde les requêtes pour licences d'hôtels, aux locaux spécialement construits et aménagés pour servir comme hôtels.

Sujet aux dispositions du premier alinéa du présent article pour ce qui regarde les auberges et les restaurants, la préférence devra, autant que possible et selon les circonstances, être donnée aux locaux occupés par des auberges ou des restaurants pendant l'année au cours de laquelle est faite la demande de confirmation du certificat.

Article 108. — Chaque auberge ou hôtel de tempérance, dans une cité ou une ville, doit contenir une cuisine d'une dimension suffisante, tous les ustensiles propres à préparer les repas pour au moins dix personnes, une salle à manger, avec une table convenable pour y mettre le couvert, assez grande pour dix personnes assises, et au moins cinq chambres à coucher, en outre des appartements de la famille.

Article 109. — Tout restaurant doit être monté de manière à pouvoir donner à manger à au moins dix personnes à la fois.

LE CHAPEAU DE CASTOR DU TEMPS PASSE

Une annonce assez curieuse paraissait ce matin, dans un journal anglais de Québec. Un M. A. J. Nash, Montréal, demandait, par la voie de ce journal, à acheter un chapeau de castor du temps passé tel qu'en portaient les habitants de la province, il y a un siècle et plus.

Grand nombre de familles canadiennes-françaises possèdent, reliées au grenier ou de ces chapeaux de castor, hant de forme qui leur vient de leur grand-père et trisaïeul.

Allons, possesseurs de cette antiquaille, de Lévis, décrochez le vieux chapeau de castor qui dort depuis longtemps sous une épaisse couche de poussière, donnez-lui un coup de brosse, remettez-le et expédiez-le à l'adresse indiquée. Vous aurez un bon prix pourvu que le chapeau soit encore en bonne condition. Mais il n'en faut qu'un. Qui arrivera premier?

ECRASE SOUS UN TREUIL

On nous rapporte qu'un péable accident qui pourrait bien causer mort d'homme s'est produit la semaine dernière près de la jonction de Stanstead sur la ligne Boston à Maine.

Herbert Davis de Smith's Mills qui travaillait à des travaux en pierre sur la voie ferrée en question en a été la victime.

On venait de lever une grosse pierre pour la déposer dans une tranchée où se trouvait Davis, lorsque le treuil s'abattit tout à coup. Davis fut écrasé par le matériel et eut une jambe cassée et affaiblissement multiple. Ses compagnons eurent beaucoup de difficulté à le retirer de la position dangereuse où il se trouvait. Ils furent obligés de procéder avec lenteur et pendant tout ce temps Davis souffrait beaucoup. On réussit enfin à le dégager pour le conduire à sa résidence, où deux médecins furent mandés pour lui donner des soins. On croit qu'il souffrira de blessures internes qui peuvent causer sa mort.

L'ECHOUEMENT DE SICILIAN

Le commandant Spain est parti pour Ottawa pour y passer l'hiver. Le commandant va faire un rapport au ministre de la Marine sur l'échouement du "Sicilian".

L'enquête sur l'accident arrivé au "Sicilian" a été faite hier aux bureaux de la Commission du Havre. Le pilote Rioux qui avait charge du navire au moment de l'accident a comparu à l'enquête présidée par le commandant Spain.

Après les divers témoignages entendus les commissaires ont été unanimes à déclarer que le capitaine n'était pas responsable de l'accident qui est probablement dû à une épave sous marine.

On a recommandé à recharger à bord du "Sicilian" les marchandises non endommagées. Le steamer avait été frappé au flanc droit. On a placé sur l'ouverture une plaque d'acier de 4 pieds de largeur sur 10 pieds de longueur, solidement fixée sur les bords et les têtes de la coque.

Le chargement du "Sicilian" sera complété aujourd'hui et demain le navire partira pour Glasgow.

On agrandit

Les Révérends Frères du Sacré-Cœur ont l'intention de construire, le printemps prochain une salle de 160 pieds de longueur sur 80 pieds de largeur, à leur noviciat de Victoriaville. Les besoins nombreux et nouveaux de la communauté nécessitent cet agrandissement considérable qui sera un ornement de plus pour Victoriaville.

Construction d'un couvent

On a décidé de construire un couvent à St. Odilon de Granbourn, déjà, on a commencé les fondations. Les terres prochaines, deux sœurs de St. Damien viendront ouvrir ce couvent. La population de Granbourn est très entreprenante et ne perd jamais une occasion de faire avancer le progrès intellectuel et matériel.

LES FAILLITES

Il y a eu au Canada pendant la semaine écoulée 11 faillites contre 26 pour la semaine correspondante de l'an dernier, 4 pour Ontario et 7 pour Québec.

Aux États-Unis il y a eu 213 faillites contre 266 l'an dernier.

MORT D'UNE RELIGIEUSE

Le 3 décembre 1902, est décédée au Couvent de Bon-Pasteur, Québec, Madeleine Marie Héloïse Béatrice Maréchal, à l'âge de 38 ans, en religion sœur Marie du Croix, et fille de feu sieur Bonaventure Maréchal. N. P. elle a été inhumée ce matin dans la chapelle de l'institution.

P. C. LACASSE

OPTICIEN GRADUÉ

42, RUE DE LA FABRIQUE

QUEBEC

Lunettes pour toutes les vues et de tous les prix. Examen gratuit. Pour choix des lunettes par procédés nouveaux et infatigables. Salon privé pour examen des lunettes.

Réparation de Montres, Horloges et Bijoux

Horloges à prix exorbitantement bas.

GLOVER, FRY & Cie

IMPORTATEURS

DE MARCHANDISES DE PREMIER CHOIX

Nouveaux et beaux toutes les semaines Robes et Manteaux confectionnés sous la surveillance de Modistes compétentes. Département pour Messieurs: Une Spécialité.

UN SEUL PRIX.

24 & 26, LA FABRIQUE

QUEBEC.

STATIONS PUBLIQUES

DE

Téléphone

Que tout le monde profite des grands avantages du téléphone. Le Téléphone public est très utile pour ceux qui ne sont pas souscripteurs.

LA CIE DE TELEPHONE BELL DU CANADA.

LOTS A BARTIR

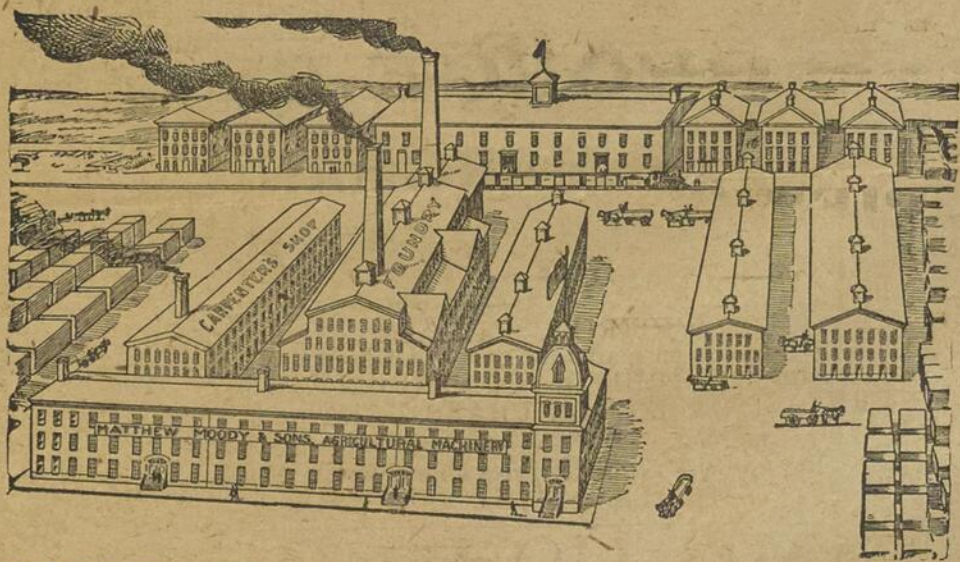
Lots à concéder,

MATTHEW MOODY & SONS

MAISON ETABLIE EN 1845

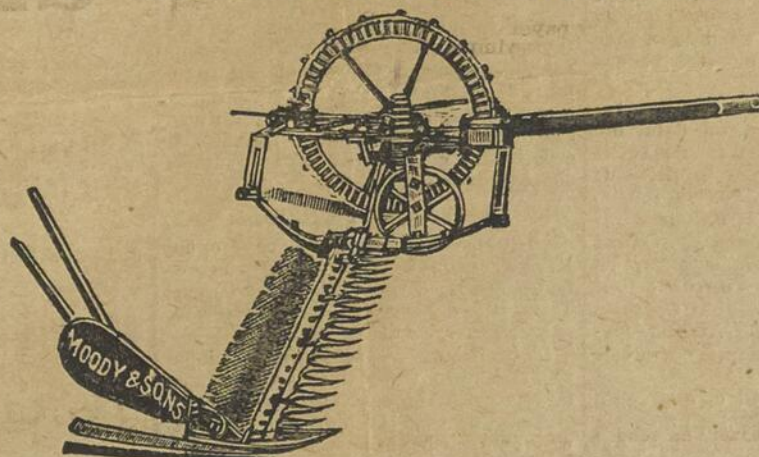
USINES

BUREAUX ET ENTREPOTS



TERREBONNE, QUE.

PREMIERE FAUCHEUSE MANUFACTUREE



PAR LE PERE DE MM. MOODY, IL Y A PRES DE 50 ANS, A TERREBONNE.



10-12-14, RUE LEROYER, MONTREAL
TELEPHONE MAIN 1629

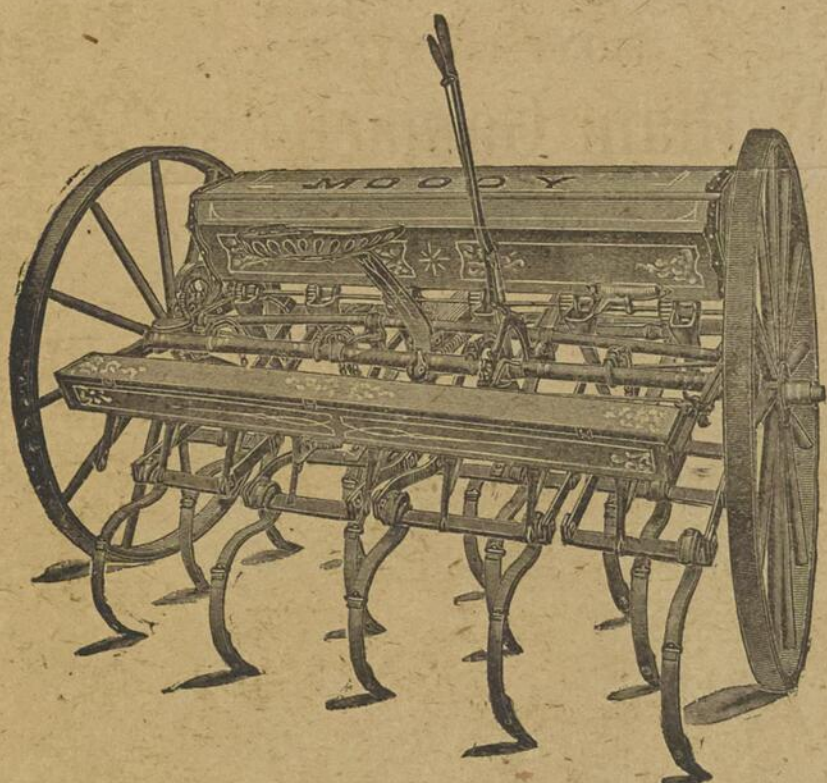
Manufacturiers de Machines Agricoles de toutes sortes, sur rouleaux d'appui et avec les dernières améliorations. Seule et importante Manufacture de cette Province, manufacturant la plus grande variété de machines pour les quatre saisons de l'année, nécessaires aux Cultivateurs, et seuls Agents pour une série complète de Lignes Supplémentaires pour leurs agents. Tout ce dont un cultivateur a besoin pour sa ferme ou dans sa maison, il le trouvera chez nos agents locaux bien choisis dans chaque paroisse, ou en le demandant à nos voyageurs, ou en écrivant directement pour catalogues, prix et conditions.

Remerciant les cultivateurs pour l'encouragement reçu durant les dernières années sur l'Intercolonial, nous sollicitons encore leur patronage pour l'avenir.

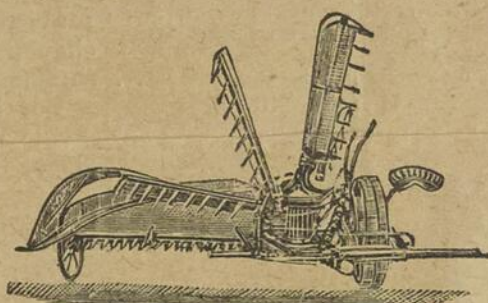
Ayant encore ajouté des améliorations nouvelles sur nos machines pour l'année prochaine, nous les

garantissons pour donner satisfaction à nos pratiques, et nous défions toute compétition. N'écoutez pas les paroles flatteuses des agents des autres Compagnies. Soyez convaincus par vous-mêmes en essayant une de nos machines de n'importe quelle sorte, dont vous pouvez avoir besoin, surtout nos Semoirs, Faucheuses, Râteaux en bois et en acier, Moissonneuses, Lieuses, Moulins à Battre, Presses à Foin, etc., qui ont toutes obtenu des recommandations en donnant complète satisfaction à nos pratiques des années passées malgré la grande compétition du Trust Américain, car nous manufacturons nos Faucheuses et Lieuses semblables à l'une de ces Compagnies Américaines. Mais les Cultivateurs Canadiens, surtout ceux qui sont pour la devise: "LE CANADA AUX CANADIENS," achètent les machines "MOODY," et preuve en mains, ils en sont très satisfaits sous tous rapports.

Demandez nos livrets de recommandations pour nos Faucheuses, Moulins à Battre et Lieuses.



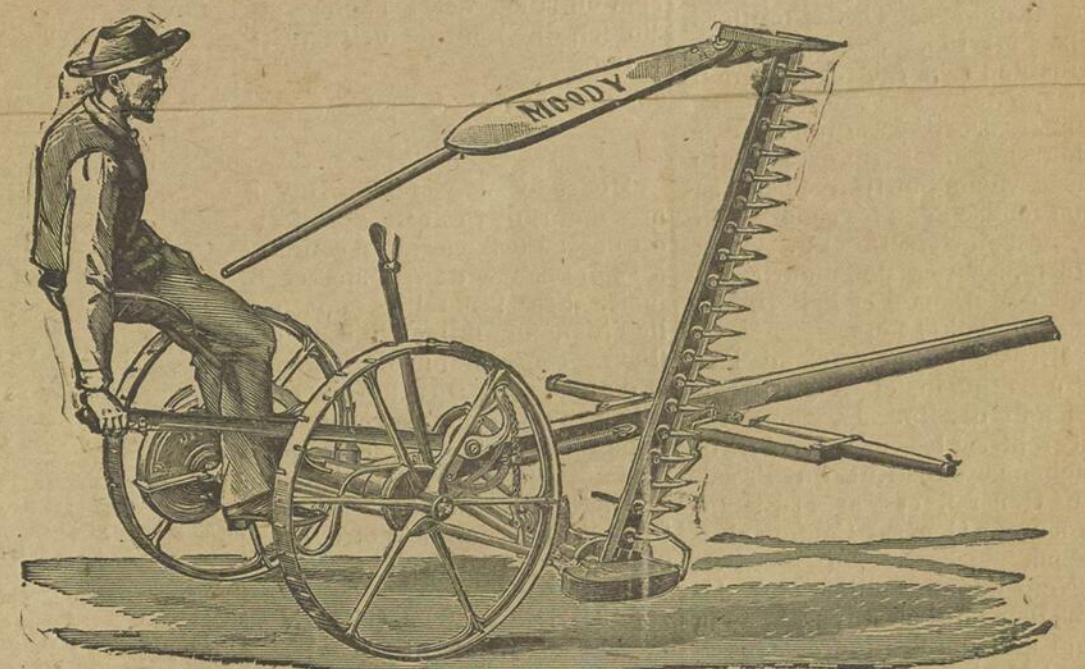
Nouveau Semoir amélioré



Reconnue la meilleure même par nos compétiteurs.



NOS ROULEAUX D'APPUI SUR TOUTES NOS MACHINES



Célèbre Faucheuse "JUBILEE"

Presse à Foin en Acier



AVEC POUVOIR EN FONTE MOLLE.—Nous remplacerons dans ce pouvoir GRATUITEMENT les morceaux qui casseront pendant la durée de la pressée, excepté par l'usure ordinaire.



CELEBRES MOULINS A BATTRE "MOODY", RECONNUS LES MEILLEURS AU CANADA

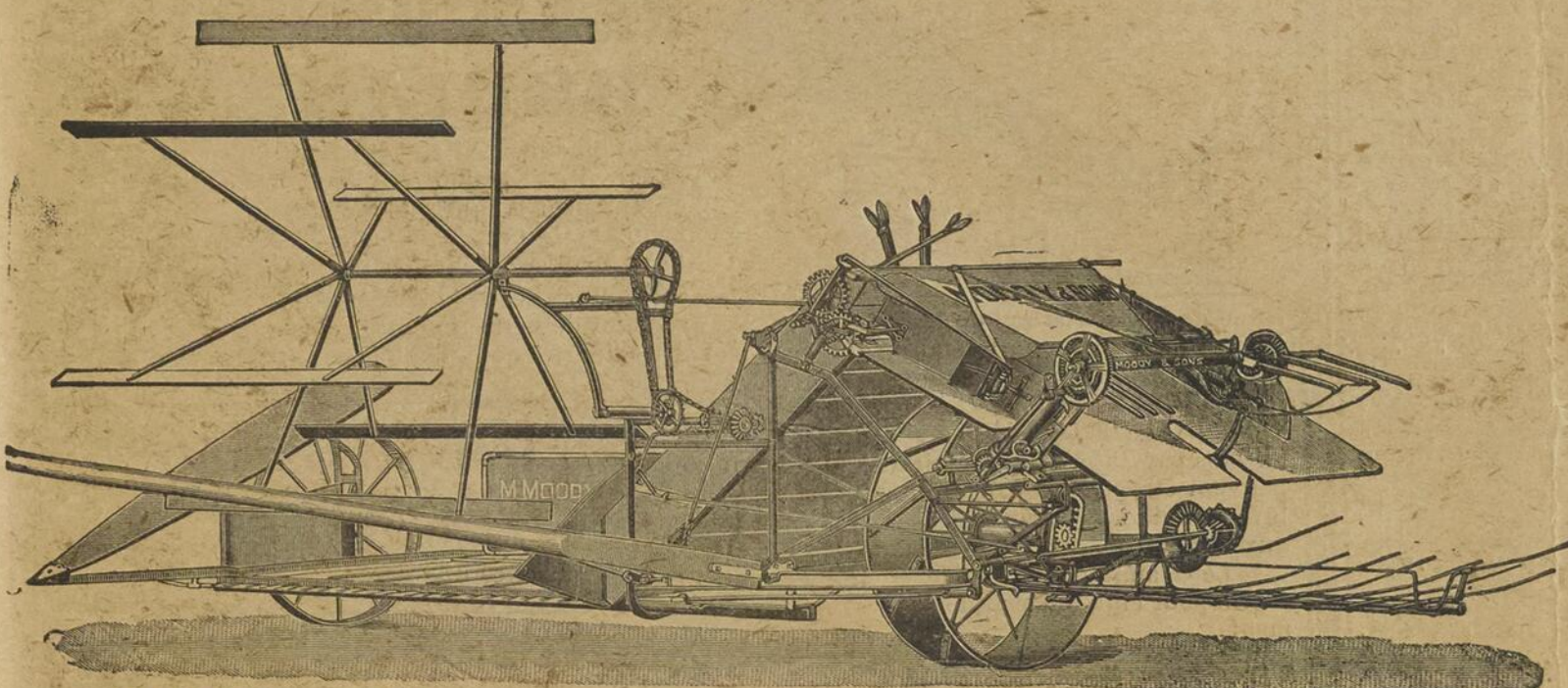
Nous Manufacturons chaque année, plus de Moulins à Battre à 1, 2 et 3 chevaux, que la plupart des autres manufactures canadiennes réunies.

Ecrivez pour Nos Catalogues.

Des bons agents sont demandés dans toutes les paroisses le long de l'Intercolonial.



M. MOODY & SONS,
TERREBONNE ET MONTREAL



Célèbre Lieuse "Patriote" --- Coupe à droite.

NOTES LOCALES

Au Conseil de Ville. — Samedi dernier, notre conseil municipal a adopté un règlement à l'effet d'inclure dans les limites de la ville de Montmagny une quinzaine de terrains dont les propriétaires avaient demandé l'annexion par requête. Cette mesure étend les limites de notre ville jusqu'à la gare de l'Intercolonial, et la population de Montmagny s'accroît d'une centaine d'âmes. Nous ne saurions trop féliciter le conseil d'avoir voté ce règlement à l'unanimité. Il y a déjà longtemps que nos autorités municipales cherchaient à incorporer à la ville les terrains avoisinant la station et l'administration actuelle vient de réaliser ce projet avec succès. Seulement trois propriétaires n'ont pas encore consenti à l'annexion, mais ils ne tarderont pas, nous en sommes sûrs, à suivre le généreux exemple qui vient de leur être donné. Des lampes électriques seront installées sans délai jusqu'à la gare de l'Intercolonial, et dès le printemps prochain toute cette nouvelle partie de la ville sera complètement améliorée.

Melle Marie Gagnon, de Rimouski, est venue passer quelques jours chez Madame H. Hébert, rue de la station.

Les coupons rouges de commerce qui se donnent pour les achats au comptant sont en grande vogue ici à Montmagny comme à Québec, dans tous les principaux magasins.

Une grand'messe a été chantée mardi, dans notre église paroissiale, pour le regretté curé Rousseau. Un grand nombre de personnes y assistaient.

Le terme de la Cour Criminelle s'est ouvert mardi matin, sous la présidence de l'Honorable juge H. C. Pelletier.

La salle d'audience étaient littéralement remplies par les grands et les petits jurés, ainsi que par les témoins qui ont été assignés. La première procédure a été la formation du grand jury et l'assermement des douze grands jurés suivants : MM. Octave Miville, président, Octave Beaubien, Ths. Couillard, Elz. Miville, James Brown, Amable Bernier, Alexis Bernatchez, Amédée Bernier, Ls. Belanger, Docithée Dubé, Téléphone Fortin et Auguste Fortin. Ces derniers ont trouvé l'accusation fondée dans les causes contre Joseph Gosselin et J. A. Mathurin, accusés de meurtre, et contre McDonald et Pellerin, accusés de vol et faux.

M. J. A. Lane défend l'accusé Mathurin, et M. E. Roy défend Gosselin. La Couronne est représentée par M. Arthur Lachance, substitut du Procureur Général, et par l'assistant Procureur Général Cannon lui-même.

Nous donnons ailleurs les détails de ce qui s'est passé à la Cour au sujet des procès Gosselin et Mathurin.

Lors de l'ouverture de la Cour Criminelle, mardi, les douze constables du district de Montmagny se sont présentés pour être assermentés pour les fins du présent terme de cour, et sept seulement l'ont été, les cinq autres ayant reçu leur congé de la part des représentants de la Couronne.

Cette attitude a fortement mécontenté les constables congédiés, ainsi que la population de Montmagny.

Il est en effet pour le moins étrange que l'on mette de côté la moitié des constables spéciaux de notre district pour employer quelques membres de la Police Provinciale, venant de Québec, lorsque nos concitoyens peuvent remplir leur charge avec autant d'efficacité. Le gouvernement provincial à l'air d'ignorer complètement notre ville et notre district. Comme substitut du Procureur Général, il nomme un avocat de Québec, il fait venir des constables de Québec. Il annonce aussi que le public ne sera pas admis à la salle d'audience pendant l'instruction des procès. Ces trois mesures ne peuvent pas être plus impopulaires.

M. Amédée Côté vient de recevoir un assortiment considérable de nouveaux verres à lunettes au moyen desquels on peut voir de près et de loin dans la même lunette. Il a aussi en mains un grand assortiment de montures en acier, en alluminium et en "Gold Filled".

Les directeurs de la Compagnie Manufacturière de Montmagny ont décidé de reconstruire immédiatement leurs usines. Nous les félicitons de leur esprit d'entreprise et nous leur souhaitons succès.

Monsieur F. Xavier Letour.

neau de St-Paul de Montminy, était de passage à Montmagny, à la fin de la semaine dernière.

Une réunion de l'association médicale du District de Montmagny, a eu lieu mardi. Des questions importantes ont été discutées.

Melle Sophie Bender a chanté mercredi soir, à Québec, au concert-opérette donné par M. Léon Dessane. Elle a obtenu un succès remarquable dont nous la félicitons sincèrement.

En cette ville, le 5 du courant, a été inhumée Marie-Anne Yvonne, enfant bien-aimée de M. Odias Gamache, décédée le 3 à l'âge de 4 ans et 4 mois. Elle était de l'Union de prières.

M. Henri Grandbois, de Saint-Casimir, était en visite chez M. Maurice Rousseau, dimanche.

Un bon nombre de citoyens de Montmagny se plaignent à bon droit de la manière cavalière dont ils sont traités par le gérant local du téléphone Bell, Monsieur J. C. Lislis. Ce monsieur semble oublier que les abonnés du téléphone ont droit à un service de jour et de nuit, et il est arrivé plusieurs fois qu'il a été impossible d'obtenir de communication téléphonique la nuit. Les souscripteurs paient pour l'usage du téléphone et il n'est que juste qu'on leur donne l'avantage de s'en servir lorsqu'ils en ont besoin. Il ne faut pas non plus perdre de vue que M. J. C. Lislis est payé pour donner un service convenable aux abonnés, et il doit être tenu de remplir sa charge à la satisfaction de tous les intéressés.

M. Amédée Côté a reçu de très bonnes petites montres en Nickel pour garçons qu'il vend pour le prix de \$2.50. C'est un article très convenable pour les étrennes du jour de l'an. Qu'on aille les voir.

SOIREE DRAMATIQUE A STE-ANNE DE LA POCATIERE
Une jolie séance dramatique et musicale sera donnée mercredi prochain, le 17 du courant, au Collège de Sainte-Anne, à l'occasion de la fête de M. l'abbé Aug. Bonlet, directeur de cette institution.

DECES
Monsieur J. Narcisse Duval, arpenteur, de St-Jean Port-Joli, est décédé le 8 décembre courant à l'âge avancé de 70 ans et 8 mois. Ses funérailles ont eu lieu hier, au milieu d'une affluence considérable de parents et d'amis. M. Duval était propriétaire de la seigneurie de cette paroisse, et il était universellement estimé.

A la famille en deuil nous offrons l'expression de notre plus profonde sympathie.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER
Sept morts et vingt blessés sur l'Intercolonial.

Déraillement sur le C. P. R.
Halifax, 7 déc. — Samedi soir, a eu lieu un accident sérieux dans l'histoire des Provinces Maritimes. L'Express No. 25 du C. P. R., venant d'Halifax, sur l'Intercolonial a déraillé à la station de Belmont. Sept personnes ont été tuées et vingt ont été blessées dont quinze grièvement.

L'accident a été causé par le "pilot" qui a donné sur la locomotive. Celle-ci tombait à bas de la voie dans un fossé, sans aucun danger.

Le char de deuxième classe le char à bagage et le char de la malle rentraient l'un dans l'autre et tombaient à côté de la voie brisée, tordus ne formant plus qu'un tas inextricable de fer et de bois.

Le char coloniste s'était engagé sur le char à bagage laissant sa voiture en arrière sur la voie.

Des secours furent demandés à Toronto, d'où l'on expédia immédiatement deux trains. On se mit immédiatement à l'œuvre pour retirer les morts et donner des soins aux blessés. Six cadavres furent retirés des débris — cinq hommes et une femme. On n'a retrouvé le cadavre du machiniste que deux heures après l'accident.

Il était assis sur sa banquette, où il avait été éjecté à mort. Il résidait à Moncton.

Wm. Kennedy, de Terrebonne fut retiré des débris ayant les deux jambes fracturées et des blessures internes auxquel les il succomba. Tous les voyageurs ont été grièvement blessés.

La voie est maintenant déblayée et la circulation est rétablie.

LE SERVICE RAP DE
Une autre critique du projet.

Londres, 10. — Le correspondant du "Times" sur le Lloyd, continue sa croisière contre le projet du service rapide canadien. Parant de la proposition de faire d'Halifax le port terminus il grossit les difficultés de l'entreprise et doute qu'un service rapide canadien puisse faire concurrence au point de vue commercial aux services de New-York. L'existence d'un tel service dit-il, n'est qu'une question de subside et il estime que des subventions ne devraient être accordées que proportionnellement aux services rendus.

MORT D'UN SENATEUR
Toronto, 9. — Le sénateur John Donahue est mort dimanche, de la maladie de Bright. Il était âgé de 78 ans et habitait Toronto depuis 1839. Il avait été appelé au sénat en 1882. Il était libéral en politique.

TOLERANCE

Il nous faut toujours indolent plaisir d'enregistrer les actes de tolérance dont nous sommes l'objet de la part de nos compatriotes anglais.

"The Evening News" de Toronto, a publié jeudi, une belle protestation à propos d'un article paru dans la "Morning News" de Londres, où l'auteur attaque violemment le loyalisme des Canadiens-français.

Nous en détachons le passage suivant qui intéressera, croyons-nous, nos compatriotes. Le public canadien-français apprendra, sans doute, avec surprise que le "News" est le journal si souvent dénoncé comme fanatique par le "Soleil".

"La déloyauté du Canada-français est une vieille histoire, mais le fait est que plus les Anglais connaissent les Canadiens-français de la province de Québec, moins ils croient les racoteurs au sujet de la déloyauté des Canadiens-français vis-à-vis l'Empire britannique.

Les Canadiens-français ne sont peut-être pas aussi enthousiastes dans leur loyalisme envers la mère-patrie que nous, Canadiens anglais, le sommes mais ils ne sont pas non plus déloyaux. Ils ont le droit de se fier à leur génération et à leur loyauté. Ils ne croient point que les intérêts du Canada doivent être sacrifiés à l'idéal d'un Empire britannique uni, ils sont fiers de leur citoyenneté britannique et satisfaits des lois et des conditions sous lesquelles ils vivent sur une terre britannique.

Quant à être plus Français que la France, il n'y a pas de raison suffisante pour qu'ils ne gardent pas le respect et même de l'affection envers la patrie de leurs ancêtres, laquelle, par là même, n'est d'aucune façon la France d'aujourd'hui. Si l'annexion aux Etats-Unis était proposée à l'heure actuelle, on peut affirmer en toute certitude que l'opinion publique canadienne-française serait tout aussi hostile à pareille proposition que l'opinion publique elle-même des Canadiens-anglais.

"Une chose est certaine, c'est qu'il faudrait beaucoup plus que la prétendue invasion américaine pour persuader soit au Canada français, soit au Canada anglais de perdre confiance dans l'avenir de ce pays comme l'une des deux grandes nations sur le continent nord-américain.

Le capital anglais cependant pourrait bien, un de ces jours, avoir raison de regretter son manque de foi dans les destinées anglaises du Dominion, à cause des placements avantageux qu'il aurait pu réaliser."

LA VAGUE FROIDE
Elle a roulé sur tout le continent.

GRANDES SOUFFRANCES PARTOUT
Nous n'avons pas été seuls à nous baigner dans l'onde glaciale de ces derniers jours. Elle a été si forte sur tout le continent et nous en jugeons par les dépêches qui nous arrivent de partout, et d'autant plus terriblement qu'elle arrive à l'improviste et qu'elle a pesé de toutes ses étreintes mortelles sur bien des foyers étendus par suite de la rareté et du prix exorbitant du charbon.

New York 10. — La Nouvelle Angleterre a subi pendant les dernières 24 heures de froid le plus intense depuis 25 ans, alors que le 9 décembre, il indiquait 80 degrés de zéro. Les gens charitables s'organisent pour venir en aide aux pauvres. La municipalité a voté \$100,000 pour acheter du charbon pour les pauvres.

Syracuse N. Y. Le mercure est descendu à 124 degrés de zéro. Les usines charbonnières du Canada sont prises dans la glace.

La température a été douce dans la Nouvelle-Angleterre comparativement à celle enregistrée sur certains points du pays. A Balaclava 32 dans la Vallée de Champlain et les Adirondacks 17 à 26 degrés, Norfolk, Connecticut ont enregistré 230 degrés, A Howie Falls le mercure est descendu jusqu'à 320 degrés de zéro à St-Jean-de-la-Roche, 300, à St-Jerry, un camp près du comté de Franklin on a enregistré 38 degrés.

La province de Québec il va sans dire n'a pas été plus épargnée que les autres parties du continent, la température des bords du St-Laurent a été cependant très supportable bien qu'exceptionnellement froide car le mercure a voyagé entre 220 degrés de zéro à St-Jean-de-la-Roche hier soir à 80 degrés jusqu'à minuit et encore ce matin à 12.

Lundi à Chambord Lac St-Jean le mercure est descendu à 370 au-dessous et au Lac Edouard à 32.

Le froid intense a converti le fleuve de champs glacés. Les eaux du fleuve saisi entre les rives de la côte de Beauré et de l'île d'Orléans se sont congelées et un pont de glace solide permet aux inépuisables de communiquer réciproquement avec la terre ferme on s'épaulait assés à l'abri d'un brin d'herbe, il n'y a pas quinze jours peut-être, quelques humbles violettes.

Il y a longtemps que pareille chose ne s'est vue.

LE PROCES DU COLONEL LYNCH
Londres, 9 décembre. — Le colonel Lynch, membre du parlement, a été condamné à la prison pour avoir passé plusieurs mois en prison, comparait devant le tribunal sous l'accusation de haute trahison le 19 décembre.

La cour sera présidée par le juge en chef et deux assesseurs.

Le délit a été causé par l'absence du juge en chef et aussi à cause des difficultés à trouver des témoins au Sud-africain.

Le colonel Lynch est en bonne santé. Il espère être acquitté, car il avait été naturellement boer avant de combattre contre l'Angleterre.

Le général Botha témoignera en sa faveur.

L'on dit qu'il ne lui sera infligé qu'une punition nominale dans le cas où il serait déclaré coupable.

LES PROCHAINES ELECTIONS MUNICIPALES
Les conseillers sortant de charge.

Les conseillers sortant de charge cette année sont : Pour le quartier Notre Dame MM. J. E. Mercier et Eusèbe Belleau.

Pour le quartier Lauson M. Louis Régis.

Pour le quartier St-Laurent M. le maire N. Lamontagne.

A PROPOS DE FAILLITE
M. Vidal, avocat, demande au protonotaire la nomination d'un gardien provisoire dans l'affaire de Rivard et Rivard, fabricant de beurre et de fromage de St-Romuald, mais comme Rivard et Rivard n'ont pas fait cession de bien et que M. Vidal n'est pas un des créanciers de la maison, le protonotaire a refusé d'intervenir et a fait droit à la requête du pétitionnaire.

CETTE PHOTO

La photo qui avait paru au Collège de Sainte-Anne de la Pocatière, n'est pas à cette institution. Le bleu a été enrayé il y a un mois et tout l'établissement a été désinfecté. Il n'y a eu que trois cas qui, du reste, n'étaient pas d'une nature maligne. Les cours n'ont pas dû être suspendus, à cause de l'apparition de la maladie, les trois élèves atteints ayant été soigneusement isolés.

Un accident curieux

Un curieux accident s'est produit l'autre jour à St-Raphaël de Bellechasse.

Une dame Wilfrid Laflamme voulait empêcher son mari d'aller à la chasse résolu, l'autre jour, de cacher le fusil de ce dernier en un endroit très secret. Une étière qui était après de la maison servait à Madame Laflamme la meilleure cachette.

Malheureusement elle avait oublié d'examiner l'arme dangereuse avant de la descendre au fond du puits; elle aurait alors constaté qu'elle contenait une balle meurtrière que le moindre heurt pouvait lancer sur elle. En glissant le fusil contre la paroi du puits, Madame Laflamme frappa la gachette contre une pierre, ce qui détermina une explosion et Mme Laflamme fut la victime. La charge du fusil lui traversa l'épaule. Folle de douleur, elle courut chez un voisin. Le mari ne tarda pas à apprendre la triste nouvelle. Le médecin fut mandé en toute hâte, et après un sérieux examen de la blessure, il déclara que les complications seules étaient à redouter dans ce cas. Il espère que cet accident n'aura pas de conséquences mortelles.

LE TRAMWAY CIRCULE

Les tramways ont commencé à circuler samedi soir à Lévis; trois voitures font le service entre la station du Grand Tronc et le débarcadère. Chaque voiture part et arrive bondée de passagers.

La compagnie des tramways a adopté un système dont le public voyageur ne tardera pas à apprécier tout l'avantage. Ainsi l'on vend à bord des billets passeurs ou à bord des tramways des billets de retour pour Québec et Lévis et vice versa au prix de 20 cts pour le voyage.

Par ce mode le voyageur économise 5 cts sur le prix de son passage entre Québec et Lévis.

La compagnie des tramways de Lévis mérite des félicitations pour son esprit d'entreprise.

LA COMPAGNIE DU PONT

Vendredi une assemblée des directeurs de la compagnie du Pont a eu lieu afin de discuter l'émission des débentures de cette Compagnie.

M. le maire Parent président de la compagnie et MM. Pries et Audette ont été autorisés de se rendre à New-York afin de mettre les débentures sur le marché monétaire américain et aussi afin de s'assurer de l'avancement des constructions de fer commandées par le pont.

Il s'est agi de New-York, hier.

Consolider législatif avoué

On écrit de Plessisville : Le Dr. W. Beaupré, conseiller de Québec, était en passage ici la semaine dernière. Le docteur avait été appelé pour donner un traitement à l'hon. M. Cormier qui était complètement en danger de perdre la vue. Nous apprenons avec regret que malgré tous les progrès de la science, M. Cormier est aveugle depuis quelques jours.

LE "CELTIC"

Il n'y a plus de doute que la barge "Celtic" n'ait sombré pendant la tempête du 30 novembre dernier, des épaves venant de la barge ayant été recueillies à Thebesalon Out. Neuf personnes ont perdu la vie.

Accident grave

M. Stanislas Laflamme mécanicien à l'emploi de la maison Carrier Lainé de cette ville a fait un faux pas en descendant un escalier dimanche l'après-midi chez lui; il a roulé en bas de l'escalier et a donné de la tête sur le coin d'une marche se causant des blessures très sérieuses au crâne.

Les docteurs Hamelin et Ladrèrie ont été appelés et ont constaté que les blessures étaient sérieuses et qu'il pourrait subir des complications.

Le blessé n'a pas ressenti tout de suite le choc de la chute, il était assés bien dimanche soir, mais lundi, jour de la fête, il a enflé et hier on a cru prudent de l'admettre.

Les médecins sont d'avis qu'il peut en réchapper, mais il peut aussi subir des complications qui amèneront sa mort plutôt qu'on s'y attend.

DINER ANNUEL

Le dîner annuel des professeurs de l'Université Laval a eu lieu lundi à l'évêché sous la présidence de Sa Grâce Mgr. Bégin.

La diphtérie

On assure que la diphtérie fait des ravages à Deschambault, qu'elle est très malsaine, qu'un grand nombre d'enfants en sont atteints et que la semaine dernière une dizaine d'enfants en sont morts.

LA TEMPERATURE ET LES TRAINS

Nous n'avons pas subi évidemment toutes les misères de la température. Nous pouvons nous consoler du fait que la vague froide n'a fait que nous effriter; les dépêches nous apprennent qu'il a fait une tempête en règle un peu partout et nous en avons la preuve par le retard considérable dans l'arrivée de tous les trains aujourd'hui. Les retards varient de quelques 3 et 4 heures.

Le service des courriers est dans le plus grand désarroi.

MORS AUX DENTS

Un cheval appartenant à MM. G. T. Davie et attelé à une cariole a pris le mors aux dents cet avant-midi près du chantier Davie.

L'animal a franchi dans une course furieuse la distance qui sépare le chantier Davie de la gare du Grand Tronc sans causer d'accident sur le trajet. Il va sans dire toutefois que la voiture est sortie quelque peu follopie de l'aventure et que la bête a failli s'assommer vingt fois sur les obstacles le long de la route. Grâce au sang froid du conducteur du tramway une collision désastreuse a pu être évitée et la bête sauvée d'une mort certaine.

DANS LES CERCELES DE LA POLICE

Le constable Lonchamp est nommé sergent en remplacement du sergent Ferland, qui vient d'être choisi comme constable de la force municipale de Québec, et le citoyen Siméon Dugal, est entré comme constable.

AU PALAIS

Les jugements ont été rendus, samedi par Son Honneur le juge Caron, en cour supérieure :

Ponliot vs Beaudin, motion déclina toire du défendeur renvoyée avec frais. Dery vs Duggan, motion pour règle pour conteste accordée nisi le 18 décembre 1902.

Séminaire de Rimouski vs Jones, jugement en faveur du demandeur, en capital, intérêts et frais.

Gèle à mort

M. Antoine Cantil a été gelé à mort, la nuit dernière, dans le chemin Sabourin à St-Bruno.

PROVINCE DE QUEBEC

Etat des dépenses d'élection du candidat Jos. Ed. Caron pour l'élection tenu le 26 septembre 1902.

Frais de voyage.....\$ 3 00
Copies de listes électorales..... 4 25
Télégrammes..... 4 85

\$12 10

(Signé) JOS. ED. CARON

VRAIE COPIE,

A. Gustave VERREAULT

Officier-Rapporteur.

EMPIRE
TYPE WRITER
Manufacture
an Canada
PRIX : \$60.00

Economisez ce que vous payez de droits quand vous achetez une machine importée

CLEM T & CLEMENT
69, Rue St-Pierre, 2, Rue St-Antoine, 12, Rue Sault-au-Matelot, QUEBEC.
J. R. CHALOUIT, Gérant.

BARDEAUX
De toutes Sortes

BOIS DE CONSTRUCTION

BOIS SECHE

E. Boulanger & Fils,

MARCHAND DE BOIS

MONTMAGNY.

"POMMADE ADRIENNE"
"ENREGISTREE 1902"

Cette pommade est maintenant en grande renommée pour la poussée et la croissance des cheveux. De nombreux certificats attestent son efficacité, même dans les cas de calvitie avancée. La "Pommade Adrienne" prévient ou arrête la chute des cheveux en deux ou trois applications.

Voyez la direction qui accompagne chaque pot. Demandez-la à votre pharmacien ou chez

Demoiselle TALBOT.

Rue Ste-Jule, Montmagny.

D'ici au 1er janvier 1903, tout acheteur d'un pot de "Pommade Adrienne" recevra une valeur de 30% au magasin.

5 déc. 1902. — j. n. o.

STOCK A VENDRE
Ayant décidé d'abandonner les affaires, nous offrons en vente tout notre stock consistant en Epicerie, Confiseries de toutes sortes, Tabac, aussi un bon assortiment de Pharmacie et Papeterie.

Nous profitons de l'occasion pour remercier nos nombreux pratiques de l'encouragement qu'ils nous ont donné jusqu'aujourd'hui et les invitons cordialement à venir bénéficier de nos immenses réductions.

Nous vendons au prix coûtant depuis bientôt un mois et nous continuerons nos grandes réductions jusqu'à écoulement complet de notre stock.

Nous vendrons aussi notre stock en bloc à toute personne qui nous en fera la demande, et ce à des conditions très avantageuses.

S'adresser à
ED. REMILLARD & CIE
Coin des rues St-Jean-Baptiste et de la station

29 oct. — Jno.

BUREAU DU SHERIF

AVIS est par les présentes donné que le public ne sera pas admis à assister aux procès de J. Gosselin et de J. A. Mathurin.

Pa ordre,
J. B. A. LEPINE,
Shérif.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que des soumissions seront reçues au bureau du secrétaire-trésorier de la Corporation de la Ville de Montmagny, pour l'entretien des chemins d'hiver dans les rues St-Jean-Baptiste et du Dépôt. Des détails seront fournis par le soussigné.

ADOLPHE RENAULT,
Sec. Trés.

27 nov. — Bfs.

GEORGE BLAIS

MARCHAND
ST. PIERRE

— 007 —

A toujours en mains un gros STOCK d'EPICERIES, FARINE, SON, GRUE, etc., à des prix très modérés.

Aussi un LOT DE CHAUSSURES qu'il vendra à très bon marché.

Est autorisé à solliciter des abonnements au journal "Le Peuple" et à en collecter le prix.

NILUS LECLERC
MANUFACTURIER

ST-EUGENE, (Via L'Islet, P. Q.)

Autrefois de la société A. Leclerc & Fils, de St-Eugène via L'Islet, P. Q., et Maintenant SEUL PROPRIETAIRE de la Manufacture.

Invite spécialement les clients de l'ancienne société et tout le public en général.

Fabrique des Meubles, des Portes, des Racks à Chaussures (Étagères), boîtes à beurre, bancs d'église, etc.

S'occupe de plainage, d'embouillage, de tournage, de découpage de moulures, etc., et de toutes sortes d'ouvrages en bois ou qui concernent la peinture.

A DES PRIX TRES MODERES

HOTEL COMMERCIAL
MONTMAGNY, P. Q.

William Gamache, prop.

Pension de première classe, Repas servis à toute heure Boissons de la meilleure qualité.

Les voyageurs y trouveront tout le confort désirable. Des voitures sont continuellement à leur disposition